

## **PROCÈS-VERBAL**

**Présidence : Michel CALLOT.**

**Membres présents :**

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Cathy **MONCASSIN-PRIME**, Vice-Présidente ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

**Assistent également à la réunion :**

Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

**Membre excusé : Gilles DA COSTA**, Trésorier général.

**Invité excusé : Marc MADIOT**, Président de la LNC.

## Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT .....	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2019.....	3
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES.....	3
1.	UCI, International et COJO .....	3
2.	Ministères/Agence .....	6
3.	AG des Comités régionaux .....	7
4.	Point RH.....	9
5.	Point numérique.....	9
6.	Mutualisation de l'accueil .....	11
7.	Bilan de l'opération « À la découverte des sports cyclistes » .....	11
8.	Analyse de la baisse des licences .....	12
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL .....	14
1.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire .....	14
2.	Directeur technique national .....	17
V.	POINT FINANCIER .....	19
VI.	PROPOSITIONS DES COMMISSIONS .....	20
1.	CN Cyclo-cross .....	20
2.	CN BMX FREESTYLE.....	21
3.	CN VTT .....	22
4.	CN Route.....	25
5.	CN Jeunesse.....	27
6.	CN Cyclisme Pour Tous.....	31
VII.	CONGRÈS FÉDÉRAL .....	32
VIII.	REVUE DE PROJETS .....	34
1.	Point sur la dématérialisation des notes de frais .....	34
2.	Partenariat DirectVélo.....	34
IX.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	35
X.	QUESTIONS DIVERSES.....	37

## **I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif. En préambule, il rend hommage à Robert ORIOLI, dirigeant emblématique du cyclisme franc-comtois, récemment disparu. Robert ORIOLI avait créé en 1974 et dirigé durant de nombreuses années le Club Cycliste d'Étupes.

## **II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2019**

Yannick POUHEY propose aux membres du Bureau Exécutif de faire part de leurs éventuels commentaires sur le projet de procès-verbal avant le samedi 14 décembre 2019.

## **III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES**

### **1. UCI, International et COJO**

Le Président relate son récent rendez-vous avec David LAPPARTIENT, Président de l'UCI. La réforme du calendrier Piste est toujours en cours. Une question reste en suspens concernant la place des fédérations au sein du nouveau dispositif hivernal. En effet, les coureurs seront dorénavant qualifiés pour ce circuit, mais aucune précision n'est apportée quant à la logistique (financement et encadrement) liée à leur participation aux épreuves. Selon le Président de l'UCI, la logistique fait toujours partie des missions des fédérations. Or, à ce jour, elles ne sont pas impliquées dans le montage financier. David LAPPARTIENT a pris note du fait qu'il était essentiel que des structures fassent partie du processus d'encadrement et d'accompagnement des coureurs. Ce point reste donc à préciser. En outre, il appartiendra au promoteur privé du circuit d'identifier les lieux d'implantation des épreuves, puis de soumettre un calendrier à l'UCI.

Yannick POUHEY s'enquiert de la date à laquelle sera clos le dossier administratif et de présentation.

Le Président répond qu'à ce jour, aucune date définitive n'a été communiquée.

Le Président aborde ensuite la question de la réforme du Cyclo-cross. L'organisation de la Coupe du monde a été confiée à un partenaire privé qui devra construire le calendrier et le soumettre pour validation à l'UCI. Concernant l'augmentation du nombre de manches de Coupe du monde, David LAPPARTIENT rappelle que deux circuits internationaux (Coupe du monde actuelle et « Super Prestige ») ont été réunis ; le nombre de manches reste par conséquent identique. Selon lui, l'UCI n'a pas vocation à organiser ces événements, d'où la volonté de sous-traiter. D'autre part, David LAPPARTIENT mise sur la valorisation de la Coupe du monde, en lien avec la densité du calendrier et avec les droits de télévision associés.

Yannick POUHEY demande si la Coupe du Cyclo-cross est uniquement réservée aux Élités, ou si les Juniors sont également intégrés.

Anne LE PAGE répond que les juniors seront intégrées dans certaines étapes.

Yannick POUHEY s'étonne que l'objectif de réduction des coûts de l'activité Piste pour les fédérations ne soit pas d'actualité pour le Cyclo-cross.

Le Président indique qu'il ne lui semble pas que les fédérations soient considérées comme étant parties prenantes de ce système. Si en Europe, quelques fédérations sont assez puissantes, dans le reste du monde, elles ont globalement une action plus limitées.

Ludovic SYLVESTRE remarque que le choix financier de l'UCI est orienté vers les continents et les fédérations qui sont en voie de développement dans le cyclisme. Les fédérations plus anciennes, comme la FFC, pourraient par conséquent rester à l'écart d'une évolution du modèle.

Le Président partage cette analyse. La finalité économique de l'ensemble des réformes de l'UCI n'est pas suffisamment précisée à ce stade. Le désir de l'UCI de créer de la valeur pour le cyclisme international est lié notamment à sa volonté de limiter la pression des acteurs professionnels, d'amplifier la puissance financière et l'attractivité médiatique du cyclisme. Si ce modèle fait sens, il est primordial que les fédérations reprennent leur place dans ce partage de la richesse.

Yannick POUHEY indique que la formation des coureurs étant actuellement assurée par les fédérations et les clubs, leur présence dans le partage des richesses doit être actée au plus vite.

La question de la classification des épreuves féminines a également été abordée lors du rendez-vous avec David LAPPARTIENT qui s'est engagé à intervenir sur ce sujet.

S'agissant de l'e-cycling, l'UCI souhaite organiser un Championnat du monde en 2020 en partenariat avec Zwift. Un accord sera signé pour un an. Dans le courant de l'année 2020, un appel d'offres sera lancé pour les quatre années suivantes. David LAPPARTIENT a confirmé que ce Championnat du monde serait bien une compétition UCI, avec un règlement UCI. Toutefois, à ce jour, les informations sont peu nombreuses quant aux modalités des épreuves. Des championnats continentaux sont en outre prévus avec Zwift, avant les championnats nationaux.

De son côté, la FFC a engagé une réflexion sur le développement d'activités en lien avec l'e-cycling. La question de la triche doit faire l'objet d'une vigilance particulière. À noter que Zwift a d'ores et déjà refusé d'organiser un Championnat de France d'e-cycling.

Marie-Françoise POTEREAU indique que la Fédération de l'Aviron organise des championnats dans un gymnase où le matériel est livré. À la suite des épreuves, un titre national est délivré.

Yannick POUHEY explique que la FFC se heurte à deux difficultés. La première concerne les discussions avec Zwift, qui sont particulièrement longues et complexes. La seconde est liée à la mise en œuvre des modalités de la finale. Il s'agit par exemple de savoir s'il faut l'ouvrir aux seuls licenciés, ou bien l'élargir aux non-licenciés. Par ailleurs, se pose la question du matériel et de la vérification de la véracité de la performance.

Marie-Françoise POTEREAU ajoute que la Fédération de l'Aviron a créé une licence indoor pour cette discipline en particulier. Elle souhaite savoir si, au sein de la FFC, un groupe de travail étudie la question de l'e-cycling.

Yannick POUHEY confirme que le cabinet Ysern & Associés travaille sur ce dossier. Le Secrétaire général suit également ce sujet avec Stéphane GARCIA. Il existe une véritable volonté de faire aboutir ce projet, mais les échanges avec Zwift sont complexes.

Le Président observe que la captation de nouveaux licenciés est inhérente à la mise en place d'une offre de service spécifique. Parmi les travaux en cours, Kinomap a réalisé une série de propositions intéressantes, hors volet compétitif. L'offre de l'e-cycling prend forme et il est fort probable que la Fédération soit en mesure de présenter un projet au cours des prochains mois.

Yannick POUHEY assure que le volet activité est en cours de réflexion.

Marie-Françoise POTEREAU explique avoir testé des vélos connectés dans le cadre d'une opération 100 % féminine. Une cinquantaine de femmes étaient présentes ; le marché existe.

Le Président l'entend, mais observe que le marché n'est pas encore avéré en termes de transformation en licences. Il est donc nécessaire de continuer à travailler au développement d'une offre de service.

Le rendez-vous avec David LAPPARTIENT a aussi permis d'aborder la question de l'évolution de la CADF (Cycling Anti-Doping Foundation) vers l'ITA, qui correspond à un système mutualisé entre les Fédérations internationales. La sensibilité de ce sujet s'explique par l'interrogation concernant la prise en compte de la spécificité du cyclisme. De plus, l'enjeu de l'UCI est le transfert de l'ensemble du personnel affecté à la CADF vers l'ITEA.

Le Président poursuit son intervention avec les sujets liés au COJO. Les enjeux autour de la colline d'Élancourt restent d'actualité. Bien que la mobilisation des acteurs soit forte, rien n'est encore acté.

De plus, le CNOSF a versé 1 million d'euros à l'Agence Nationale du Sport dans le but d'enclencher un financement participatif de cette dernière, en plus des contributions de l'État. L'idée est d'amener les collectivités territoriales à contribuer au-delà du cadre des conventions territoriales qui se mettent en place, et d'attirer également le monde

de l'entreprise. La somme apportée par le CNOSF entre dans le pot commun du financement de la communication télévisuelle.

## **2. Ministères/Agence**

Le Président indique que la ministre des Sports a accepté qu'une consultation ait lieu sur la préparation du projet de loi. Le mouvement sportif a proposé de découper le travail en trois axes :

- Accompagner la réforme du modèle sportif français ;
- Rendre le sport accessible au plus grand nombre de concitoyens ;
- Protéger les acteurs du sport et les compétitions sportives.

Chaque axe intègre différents représentants, dont deux présidents de fédération olympique. Le Président de la FFC fera partie du deuxième axe avec Jean-Luc ROUGE. La conclusion de ces travaux devra être rendue pour la fin du mois de janvier 2020 ; une synthèse sera présentée devant le Bureau Exécutif de la FFC.

En outre, le Président évoque une rencontre avec Jean CASTEX, délégué interministériel aux Jeux olympiques et président de l'ANS. Il s'est agi d'échanger autour du transfert du CNDS vers l'ANS. Un autre point abordé concerne le Haut Niveau. Finalement, les choses se révèlent plutôt positives. Jean CASTEX a insisté sur l'importance de mobiliser d'autres sources de financement, notamment par le biais des entreprises.

Le Président relate également sa rencontre avec Fabien MEURIS, nouveau conseiller des sports auprès de Matignon, qui remplace Daniel ZIELENSKI. Fabien MEURIS s'est engagé à traiter les dossiers en lien avec la Fédération de Motocyclisme et la Fédération de Cyclotourisme.

Par ailleurs, le Président fait mention de la remise du rapport des tiers de confiance qui avaient été missionnés sur le sujet des cadres techniques. Ce rapport, qui contient cinq propositions et trois scénarios, est d'une qualité remarquable. Les cinq propositions sont les suivantes :

- Réunifier la ligne managériale en confiant le pouvoir hiérarchique sur les cadres techniques sportifs au DTN ;
- Créer une vraie DRH moderne capable d'offrir ses services aux fédérations souhaitant mutualiser cette fonction pour l'ensemble de leurs cadres ;
- Donner un statut et un cadre d'emploi aux entraîneurs nationaux qui soient suffisamment attractifs dans le contexte international actuel ;
- Améliorer la formation continue des cadres du mouvement sportif français par la création d'une école des cadres (école qui aurait aussi un versant « dirigeant ») ;
- Instituer une autorité indépendante qui soit en mesure de recevoir et d'instruire les alertes éthiques de tous les cadres du sport français.

Christophe MANIN explique qu'il est prévu que les conseillers techniques fédéraux soient rattachés à la DRH.

Le Président répond que plusieurs éléments seront à revoir, notamment d'un point de vue légal et financier. Toutefois, la mise en place d'une DRH qui apporterait ses services est une idée intéressante.

La mesure visant à instituer une autorité indépendante est la plus délicate, car elle sous-entend que les dirigeants ne sont pas en mesure de défendre l'intérêt général dans les actions qu'ils mettent en place au travers de leurs fédérations. Pour autant, ce rapport est dans son ensemble bien étayé et bien construit. Ce document présente également trois scénarios :

- L'aménagement marginal sans changement de pilote : le modèle ne changerait pas, mais la réduction progressive de cadres serait actée ;
- La mise en extinction progressive du corps de fonctionnaires : la fin du concours serait actée, et à la faveur des départs en retraite, une rétraction des effectifs se ferait naturellement mettant ainsi fin au système ;
- Donner la possibilité aux fédérations de resserrer le corps de fonctionnaires dans le temps, soit de façon contrainte (départs à la retraite), soit de façon volontaire, afin de passer d'un système de cadres publics à un système de cadres privés. Bien que certains points doivent être discutés et approfondis, il est fort probable que la ministre des Sports fasse le choix de ce scénario.

S'agissant de la Ligue, le Président rappelle que la soirée de gala de l'UNCP a eu lieu le 30 novembre 2019, avec la remise de la Coupe de France de l'ANC. Cette belle soirée a permis de contribuer à la mise en valeur du cyclisme français.

Enfin, le Président évoque son rendez-vous avec Laurent-Éric LE LAY, de France Télévisions. Un nouveau rendez-vous est prévu le 19 décembre 2019.

### **3. AG des Comités régionaux**

Éric JACOTÉ explique que l'AG PACA s'est déroulée dans un climat particulièrement apaisé. De nombreux participants étaient présents et les débats étaient bien menés par le Président, qui a tenu un discours fédéral.

S'agissant des Pays de la Loire, l'AG a été bien maîtrisée d'un point de vue technique.

Sylvain DUPLOYER ajoute avoir participé à l'AG Occitanie, qui s'est fort bien déroulée. Les finances sont assainies par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, la question du certificat médical obligatoire pour les coureurs espagnols titulaires d'une licence UCI (et donc ayant déjà fourni ledit certificat) et participant à des compétitions en France a été abordée durant l'AG.

Yannick POUÉY explique que les licences de l'UCI ne comprennent pas toutes un certificat médical pour la compétition. En France, l'activité cyclo sportive est considérée comme une compétition, il faut donc que le certificat médical mentionne la notion de compétition.

Le Président estime que ce sujet doit être approfondi, afin d'appréhender pour le territoire français la portée et les garanties de la licence UCI en termes de pratiques compétitives.

Yannick POUHEY relève qu'un coureur étranger qui participe à une compétition en France possède en principe une sortie de territoire, ce qui implique un certificat médical adéquat. Néanmoins, il doute que tous les concurrents cyclosporifs étrangers se rendant en France dans le cadre d'une compétition soient en possession de cette sortie de territoire.

Le Président souligne que cela pose un problème, car si les concurrents ne disposent pas de sortie de territoire, ils ne sont pas considérés comme étant licenciés au regard des assurances.

Ludovic SYLVESTRE observe que des accords frontaliers incluant ce type de demandes existent déjà entre le Pays basque français et le Pays basque espagnol.

Christophe LAVERGNE rappelle qu'en droit, les compétitions étaient liées auparavant au régime de police administrative, et donc à une autorisation administrative. Or, aujourd'hui, toutes les épreuves sont sous le régime déclaratif. Pour autant, il est certainement possible d'envisager des modifications réglementaires sur ce sujet.

Yannick POUHEY annonce que l'AG Normandie s'est déroulée sereinement. Sur 158 clubs, 109 étaient présents. Un léger déficit a été constaté. La communication sur le processus de dématérialisation des licences semble particulièrement difficile. Il a fallu rappeler que les deux systèmes (papier et dématérialisé) cohabitaient toujours.

Le Président évoque la situation du Comité d'Île-de-France et fait savoir que Gilles DA COSTA participera le 14 décembre 2019 à une réunion organisée par l'administrateur judiciaire, à laquelle seront également présents les clubs d'Île-de-France. Cette réunion a pour objectif la préparation de l'AG du 18 janvier 2020.

Dans le cadre de la procédure en cours, l'administrateur judiciaire a suggéré à la FFC de demander à bénéficier du statut de contrôleur de la procédure collective, au regard de sa qualité de créancier. Ce statut permettrait à la Fédération d'être le destinataire privilégié d'un certain nombre d'informations, et de pouvoir intervenir dans certaines étapes de la procédure (notamment dans les étapes intégrant des audiences).

Yannick POUHEY demande davantage de précisions quant à l'interprétation du dernier paragraphe de la note communiquée aux membres du Bureau Exécutif :

*Les textes excluent la possibilité pour le contrôleur, initié aux détails de la procédure collective du débiteur, de se porter acquéreur de ses biens, soit directement soit indirectement pendant 5 ans. La tentation de demander à être désigné contrôleur pour bénéficier d'informations privilégiées (en particulier les offres de reprise) est ainsi freinée considérablement, d'autant plus que le code de commerce punit pénalement ces acquisitions directes ou indirectes.*

Il s'interroge sur l'avenir du siège du CIF en cas de départ, et demande si la FFC est sécurisée sur ce sujet.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS précise que le Comité régional n'est pas propriétaire. Il a cependant payé des acomptes dans le but de le devenir.

Le Président confirme qu'il est nécessaire d'obtenir une clarification sur le traitement juridique des acomptes qui est spécifique et demande à Christophe LAVERGNE de solliciter un nouvel avis de notre avocat spécialisé.

À l'issue des échanges des membres du Bureau Exécutif, et en tant que contrôleur désigné, le Président propose de déléguer en qualité de préposée Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS pour assurer les missions dudit contrôleur.

La demande du statut de contrôleur ne sera toutefois définitivement activée qu'après étude du rapport de l'avocat.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

#### **4. Point RH**

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS annonce l'arrivée le 2 décembre 2019 du nouveau responsable RH. En outre, la FFC a publié une annonce dans le cadre de sa recherche d'un journaliste rédacteur pigiste.

Les entretiens annuels et professionnels devront être réalisés avant le 10 février 2020. Par ailleurs, des entretiens de recrutement sont en cours pour le poste de chargé de mission logistique DAS.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS indique avoir participé à l'Assemblée générale du COSMOS (Conseil Social du Mouvement Sportif), qui correspond à la branche RH du CNOSEF. La FFC avait postulé pour faire partie du Conseil national du COSMOS, en vain. Cependant, Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS pourra tout de même participer aux réunions du groupement RH.

Enfin, elle rappelle que la fête de Noël aura lieu ce jour à partir de 16 heures, en présence des enfants des salariés et des représentants du personnel. Les membres du Bureau Exécutif sont conviés à partager ce moment.

#### **5. Point numérique**

Yannick POUHEY rappelle les dates prises en compte pour les demandes de licence. Pour le processus papier, la date retenue est celle tamponnée par le Comité régional validant la réception du document. Pour la dématérialisation, c'est la date d'envoi du document par le club au Comité régional qui est prise en compte.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences validées à ce jour atteint 28 819, contre 38 956 en 2018. La différence s'explique par le nombre de licences en attente de traitement.

En décembre 2018, le nombre de licences en cours de traitement ou validées sur Cicle-Web était de 48 600, contre 42 800 en décembre 2019. De nombreuses régions ignoraient que le processus papier existait toujours. Il existe donc un stock de licences papier en cours de traitement qui n'apparaît pas encore dans les données de Cicle-Web.

Yannick POUHEY suggère de réaliser pour la prochaine réunion du Bureau Exécutif un bilan précis sur le nombre de licenciés mineurs.

Fabien RAFFOUX prend note de cette requête. Il précise qu'un système sera mis en place afin que chaque membre du Bureau Exécutif ait accès aux données chiffrées. La plupart des problèmes constatés concernent le choix de la licence : les adhérents ne savent pas quelles catégorie ou sous-catégorie choisir. Il évoque également un manque d'accompagnement de la part des clubs. Des ajustements seront effectués afin de rendre les informations plus lisibles.

Cathy MONCASSIN-PRIME fait état de nombreux bugs, liés notamment à la pièce d'identité et aux dates qu'il faut sans cesse réinscrire.

Fabien RAFFOUX assure que l'équipe informatique travaille à la correction de ce bug. Par la suite, le nom, le prénom et la date de naissance des licenciés seront figés ; il ne sera plus possible de les modifier. Le processus sera ainsi allégé pour les années suivantes.

D'autre part, l'équipe informatique travaille sur les Cartes à la journée. Ainsi, le licencié pourra acheter sa Carte et devra l'imprimer pour confirmer son engagement sur l'épreuve. L'organisateur pourra alors signaler l'utilisation de la Carte à la journée au Comité régional, ou la valider lui-même par le biais d'un numéro unique.

Yannick POUHEY rappelle que de nombreux clubs reprochent à la Fédération de ne pas limiter le phénomène suivant : certaines personnes ne prennent que des Cartes à la journée, sans jamais acquérir de licence. Parallèlement, elles bénéficient de toutes les offres de la Fédération. Il souhaite savoir si ce phénomène sera jugulé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Fabien RAFFOUX répond qu'il le sera a minima, avec le contrôle a posteriori de l'organisateur. La problématique est d'ordre juridique, dans la mesure où le coureur peut demander le remboursement de son achat sur Internet pour non-exécution d'un service. Si la Fédération s'oppose à ce remboursement, ledit coureur pourra se retourner contre elle. D'où l'importance de la validation de la Carte par l'organisateur, qui attestera ainsi de son utilisation.

Cathy MONCASSIN-PRIME félicite le service informatique pour la qualité du travail effectué, tant sur le site Internet que sur le système de dématérialisation.

Fabien RAFFOUX indique que quelques ajustements sont en cours sur le nouveau site Internet. Il a en outre lancé les projets vers les Comités régionaux, pour qu'ils puissent utiliser la même structure et la même capacité de liaison avec Cicle-Web, dans le but d'harmoniser toutes les bases.

Enfin, à partir de janvier 2020, la gestion des résultats des épreuves sera entièrement reprise dans le giron de la FFC, qui les communiquera à ses licenciés.

Le Président invite à la plus grande vigilance quant à la bascule sur le nouveau site Internet. En effet, les clubs avaient pris peu à peu leurs repères sur l'ancien site. Dans ce contexte de transition, la mise en place d'un didacticiel serait particulièrement judicieuse.

Fabien RAFFOUX confirme qu'un didacticiel sera édité.

Ludovic SYLVESTRE suggère de valoriser l'accès à l'espace individuel, qui manque actuellement de visibilité.

Fabien RAFFOUX explique que certains aménagements ont été effectués depuis la parution du nouveau site. Une FAQ sera mise sur le site afin d'expliquer son fonctionnement.

## **6. Mutualisation de l'accueil**

Magali DELLA SCHIAVA annonce que la mutualisation de l'accueil avec l'UCPA (dnc le vélodrome) sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Frédérique HERMINE sera embauchée par l'UCPA à compter du 9 janvier ; des hôtes ou hôtesse seront également embauchés à ses côtés. À la faveur de cette mutualisation, l'accueil gagnera à la fois en amplitude horaire et en visibilité. Une note sera envoyée dans les prochains jours pour expliquer ce nouveau mode de fonctionnement.

Le Président remercie Magali DELLA SCHIAVA pour le travail réalisé sur ce dossier.

## **7. Bilan de l'opération « À la découverte des sports cyclistes »**

Ludovic SYLVESTRE rappelle tout d'abord que la Fédération a perdu 3000 licenciés, dont 1500 dans la catégorie des moins de 15 ans. S'agissant de l'opération « À la découverte des sports cyclistes », qui s'est déroulée au mois de septembre 2019, il fait part des données suivantes :

- Au total, 483 clubs ont participé à cette opération, soit 19 % des clubs affiliés à la FFC, et 229 clubs ont répondu au sondage ;
- 14 Comités régionaux y ont participé ;
- Le VTT et le BMX sont les disciplines qui ont attiré le plus de personnes, notamment les moins de 15 ans ;
- Un total de 8950 enfants sont venus découvrir les différentes disciplines du cyclisme, soit une moyenne de 39 enfants par club ;
- 44 % de ces enfants étaient situés dans la tranche d'âge des 5-10 ans ;
- S'agissant de l'effet Tour de France, 69 % des personnes interrogées disent ne pas avoir été influencées par le maillot jaune de Julian ALAPHILIPPE.

Yannick POUHEY note que ce dernier point est cohérent, puisque les enfants sont surtout intéressés par le VTT et le BMX, et non par la Route.

Ludovic SYLVESTRE poursuit sa présentation avec le nombre de licences signées à la suite de l'opération : les 229 clubs ayant répondu au sondage ont signé 3242 licences supplémentaires, ce qui représente une moyenne de 14 nouvelles licences par club.

En termes de résultats, les retours de l'opération « À la découverte des sports cyclistes » sont donc concrets, mais il est primordial d'y intégrer davantage de clubs. Tout l'enjeu concerne la notion d'incitation. Certains clubs participent de leur côté à des forums d'associations, sans passer par la Fédération.

Plusieurs hypothèses de travail ont été émises, dans l'optique de développer la participation des clubs à cette opération, comme l'obligation d'acquiescer un label. Par ailleurs, le service marketing travaille à l'élaboration d'un kit « savoir-rouler » et d'un kit

« Comment accueillir un nouveau licencié ? » En effet, la FFC et les clubs doivent appréhender les codes des enfants, dont les parents sont totalement étrangers à l'univers du cyclisme, afin de mieux les accueillir. Enfin, il serait intéressant de donner la parole aux clubs qui réussissent à accueillir de jeunes licenciés, et dont le discours aurait certainement davantage de poids que celui de la Fédération.

Yannick POUHEY s'enquiert des disciplines qui ont profité de ces 14 nouvelles licences par club.

Ludovic SYLVESTRE répond que 80 % des dites licences concernent le VTT et le BMX. Ainsi, seulement 20 % des licences concernent la Route.

Marie-Françoise POTEREAU relève que le cahier des charges des labels ne mentionnait pas jusqu'à présent l'obligation d'organiser la journée « À la découverte des sports cyclistes ». Cette mention a été ajoutée pour l'année 2020. D'autre part, elle indique qu'il conviendrait d'avoir dorénavant des données chiffrées par sexe.

### **8. Analyse de la baisse des licences**

Ludovic SYLVESTRE tient à remercier Alexis LEMERRE, qui occupe un emploi civique à la DTN, et qui a fourni une aide précieuse dans la mise en œuvre de l'analyse de la baisse des licences.

Ce sondage a été réalisé sur les jeunes licenciés qui n'ont pas renouvelé leur adhésion pour la saison 2019. Il avait pour objectifs d'identifier le type de jeunes n'ayant pas renouvelé leur licence et d'appréhender les raisons, afin de mettre en place les actions adéquates.

Au total 198 réponses ont été recueillies, et la baisse se répartit comme suit :

- 34 % pour les Pupilles, 9–10 ans ;
- 37 % pour les Benjamins, 11-12 ans ;
- 29 % pour les Minimes, 13-14 ans ;
- 7 % de filles ;
- 93 % de garçons.

La baisse dans les disciplines se répartit de la façon suivante :

- 37 % pour la Route ;
- 30 % pour le VTT ;
- 33 % pour le BMX.

À la question « *Comment votre enfant a-t-il découvert la pratique du cyclisme ?* », 24 % des personnes ont évoqué la pratique des parents, et 21 % ont parlé du cercle amical. L'univers du cyclisme est donc déjà familier. Quant au milieu scolaire, il ne récolte que 5 % des réponses, il conviendrait donc de travailler sur cet axe.

S'agissant de la question « *Quels étaient les points forts au sein de votre club selon votre enfant ?* », 42 % ont évoqué la proximité géographique du domicile, et 33 % l'encadrement sportif. La formation, l'éducation et l'intégration des éducateurs sont des axes de travail qui doivent être approfondis.

Le Président souligne que le principal point fort de la FFC par rapport aux autres fédérations concerne la proximité géographique, avec 2500 clubs. Cependant, l'encadrement est assez inégal pour accueillir ces jeunes.

Éric JACOTÉ fait le constat que les clubs se trouvent essentiellement en milieu rural. Ils sont absents des grandes villes, alors que le véritable réservoir de jeunes se trouve là.

Ludovic SYLVESTRE reconnaît qu'il y a effectivement une réflexion à développer sur ce point.

À la question « *Quelles sont les raisons du non-renouvellement de la licence ?* », seuls 10 % des répondants ont évoqué des raisons financières, tandis que 57 % ont opté pour : « *Autres raisons* ». Les précisions apportées à ces « autres raisons » concernent essentiellement les catégories d'entraînement non adaptées (différences d'âge et de niveau) et le fait que la discipline soit trop axée sur la compétition (souhait de la pratiquer en loisirs). Le cyclisme, dont la culture compétitive est particulièrement forte, doit s'adapter aux envies d'un jeune public qui ne s'y retrouve pas.

Marie-Françoise POTEREAU estime que la mutualisation, plutôt que la concurrence entre les clubs, pourrait permettre de répondre aux demandes des plus jeunes.

Ludovic SYLVESTRE abonde dans ce sens, et souligne que certains clubs travaillent déjà en réseau en se répartissant les catégories d'âge.

Marie-Françoise POTEREAU énumère les améliorations qui pourraient être réalisées pour optimiser l'accueil dans les clubs :

- Travailler sur la communication, car le discours en direction du grand public est trop technique ;
- Ne pas obliger l'enfant à participer aux compétitions, et proposer un « service loisirs » ;
- Proposer une année découverte durant laquelle l'enfant pourrait pratiquer plusieurs disciplines, si les équipements le permettent ;
- Apporter des conseils aux parents quant au choix du matériel, et transmettre la culture du vélo aux parents qui ne l'ont pas ;
- Proposer des groupes de niveau.

Il propose de continuer à approfondir ces différentes pistes de réflexion. Ainsi, lors du Bureau Exécutif du mois de janvier 2020 et du prochain Conseil fédéral, les axes de travail pourront être clairement définis afin d'enrayer au plus vite cette baisse.

Il mentionne les différentes suggestions évoquées le 2 décembre 2019 par le groupe de travail :

- Sensibiliser les dirigeants sur le sujet de l'accueil en club ;
- S'assurer de la transmission du message directement auprès des clubs et des éducateurs en s'appuyant sur le réseau des chargés de développement, ainsi que sur les CTS.
- Faire parler au travers d'une vidéo les personnes qui ont des solutions en lien avec leur expérience du terrain.
- Miser sur les nouvelles pratiques en vogue chez les jeunes et accompagner les territoires BMX Race & Freestyle, avec un plan de développement des équipements (pistes, plateau freestyle, stade de

VTT). Par ailleurs, il conviendrait de rechercher un partenaire financier pour appuyer ces projets (ancien exemple : Fondation FDJ).

En conclusion, Ludovic SYLVESTRE annonce l'affiliation de 43 nouveaux clubs au 1<sup>er</sup> décembre 2019, ce qui est particulièrement encourageant.

Marie-Françoise POTEREAU suggère de prendre contact avec ces nouveaux clubs pour les sensibiliser à la question de l'accueil des jeunes.

Cathy MONCASSIN-PRIME fait part du soutien de la FDJ, qui a permis à la ville de Blagnac de s'équiper d'une piste de BMX. Les enfants ont ainsi l'opportunité de découvrir toutes les activités en fonction des entraînements proposés. S'ils le désirent, ils peuvent passer ensuite à la compétition.

Le Président considère que ce type de démarche est à promouvoir de façon plus large.

Yannick POUÉY estime que le constat réalisé est pertinent et s'interroge sur les moyens de faire évoluer la situation, d'autant que les dirigeants sont assez pris par la compétition. Il considère que le déploiement du savoir-rouler reste un outil majeur pour que les éducateurs impliquent les jeunes en dehors de la compétition.

Sylvain DUPLOYER revient sur l'arrêt brutal de l'aide de la FDJ, qui a constitué un coup de frein important pour le BMX. Il confirme que ce type de soutien fonctionne efficacement. Il s'agit donc de tenter de renouveler ce type de partenariat.

Il rappelle en outre que l'essence même du BMX est de se confronter à ses adversaires. Une proposition basée uniquement sur les loisirs risquerait d'augmenter le *turn-over*. Enfin, il mentionne l'organisation de compétitions interclubs dans les Pays de la Loire qui rencontrent beaucoup de succès, et qui pourraient représenter une piste de réflexion.

Le Président affirme que le plan d'action doit être déroulé. Il est essentiel d'identifier les relais au niveau fédéral pour le soutenir. Dans ce contexte, les exemples de réussites sont un levier important.

#### **IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL**

##### **1. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire**

Éric MEINADIER rappelle que le colloque qui s'est tenu les 15 et 16 novembre 2019. Les échanges ont été extrêmement qualitatifs. Les sujets abordés étaient la cardiologie ; la nutrition ; la traumatologie et le sport santé.

Il aborde par la suite la question des transgenres, et fait part du règlement qui a été proposé en commission. Les conditions d'éligibilité à la licence compétition sont les suivantes :

- Pour les transgenres femmes-hommes : le changement étant lié à des traitements hormonaux, ces derniers font l'objet d'une demande d'autorisation

à usage thérapeutique (AUT) auprès de l'AFLD. Le dossier, après acceptation, doit être adressé au service médical de la FFC.

- Pour les transgenres hommes-femmes, les articles de la réglementation sont les suivants :
  - 1.1 L'athlète doit déclarer son genre féminin lors de la prise de licence, et cette déclaration ne peut être modifiée pendant 4 ans.
  - 1.2 L'athlète a l'obligation de démontrer que sa testostéronimie est restée inférieure à 10 nmol/l pendant les 12 derniers mois par la production d'au moins 4 analyses réparties dans l'année.
  - 1.3 La testostéronimie doit par la suite rester inférieure à 10 nmol/l. Des contrôles seront demandés par le médecin coordonnateur de la SMR afin de vérifier que la testostéronimie est toujours inférieure à 10 nmol/l. Certains contrôles pourront être réalisés de façon inopinée. Ces contrôles seront à la charge de la sportive.
  - 1.4 En cas de refus de réaliser un bilan sanguin, ou en cas de testostéronimie supérieure à 10 nmol/l, une contre-indication médicale sera prononcée pour une période de 12 mois.

Éric MEINADIER signale être gêné par cette contre-indication médicale, dans la mesure où la sportive est apte à courir. Selon Christophe LAVERGNE, cela reste la réglementation la plus simple sur le plan juridique. Ce règlement sera réécrit lorsque les textes de l'UCI paraîtront.

Yannick POUHEY demande si l'article 1.2 signifie que l'athlète ne pourra pas prendre part aux compétitions durant les 12 mois en question.

Éric MEINADIER répond par l'affirmative.

Yannick POUHEY suggère que cela soit alors clairement énoncé dans l'article.

Marie-Françoise POTEREAU estime que ces informations sont à communiquer aux clubs, qui sont dans l'ignorance totale sur ce sujet.

Éric MEINADIER poursuit avec le plan de prévention du dopage ministériel (PPDO). Le ministère des Sports a publié en octobre 2019 un guide d'accompagnement à l'usage des fédérations, auquel la FFC a contribué. Les points principaux dudit guide sont les suivants :

- Chaque fédération doit avoir un Comité de pilotage avec un référent élu ; une référente technique (Valentine FILLEUL pour la FFC), ainsi qu'une commission médicale avec un référent PPDO (Éric MEINADIER) et un référent scientifique (Jacky MAILLOT).
- Un Comité consultatif doit également être mis en place.

En raison des enjeux de communication en lien avec ce dossier, le Président propose d'être le référent élu.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

Éric MEINADIER précise que dans le cadre du PPDO, la Fédération doit dresser un état des lieux. Un courrier sera envoyé dans les prochains jours aux différents acteurs du cyclisme afin de récolter des informations concernant la prévention du dopage.

Les objectifs de ce plan sont la sensibilisation, l'information et la formation des sportifs licenciés et de tous les acteurs encadrants sur l'éthique, la santé et la réglementation. À ces objectifs, s'ajoutent également des objectifs dits singuliers, comme le développement en interne des actions de recherche et de veille (thèse de Valentine FILLEUL), ainsi que la conception et la promotion de bonnes pratiques en alternative au recours au dopage (Jacky MAILLOT).

La Fédération devra prioriser ses cibles (par exemple : pro, espoirs, cadets, encadrement, etc.) et mettre en œuvre les modalités adéquates avec les contenus spécifiques (sensibilisation, information, formation).

S'agissant des moyens financiers, il appartient aux fédérations de prendre en charge les dispositifs mis en place, mais certaines actions pourront obtenir un financement de l'ANS et du ministère des Sports.

Éric MEINADIER évoque en outre le problème d'accès au médecin référent pour des structures labellisées. Bien souvent, les noms inscrits sur les listes sont des prête-noms. Or, il se trouve que le Code du sport n'impose pas d'obligation en la matière. Il y a un règlement fédéral auquel il conviendrait d'apporter des modifications, afin de le rendre fonctionnel. Une des pistes serait de renforcer le rôle des médecins fédéraux dans la genèse d'un réseau, afin d'encadrer les sportifs qui le demandent ou qui font face à des problématiques.

Ludovic SYLVESTRE observe que de nombreux clubs disposent d'un médecin. Toutefois, seulement un tiers d'entre eux ont réellement un médecin référent. S'agissant des deux autres tiers, dès lors qu'un accident ou un problème est constaté, les médecins se tournent vers le médecin fédéral. Il est donc essentiel que les liens soient renforcés entre les clubs et les médecins fédéraux des régions.

Éric JACOTÉ confirme qu'il existe un décalage avec le terrain. La Fédération doit structurer un véritable réseau régional de médecins compétents dans les pathologies sportives. L'obligation pour les équipes de disposer d'un médecin référent n'a pas d'intérêt, si ce dernier n'est qu'un prête-nom.

Éric MEINADIER rappelle qu'un sportif de haut niveau qui se blesse doit faire l'objet d'un suivi médical spécifique. Ce n'est pas un blessé comme un autre. Les médecins référents fictifs doivent être supprimés, et les clubs doivent être informés du réseau des médecins compétents en matière de pathologies sportives.

Le Président abonde dans ce sens, et souligne que le système de substitution devra être mis en place avant que la mention de l'obligation du médecin référent soit retirée du règlement.

## **2. Directeur technique national**

Christophe MANIN annonce qu'un stage de BMX se déroule actuellement à Saint-Quentin-en-Yvelines. L'objectif est la préparation aux tests pour l'équipe de France.

À noter que deux formations ont également lieu à Saint-Quentin : la dernière session de formation du DE BMX et VTT, ainsi que la première session de la formation du DE BMX Freestyle.

L'équipe de France Piste est actuellement en Australie, à Brisbane, pour la Coupe du monde.

Christophe MANIN cède la parole à Cédric CHAUMOND qui a piloté le 3 décembre 2019 la réunion de la Commission ANS, et qui présente le contenu de la note ainsi que les préconisations et le programme pour la campagne 2020.

Cédric CHAUMOND annonce que le bilan de la campagne 2019 a été particulièrement bien reçu par l'ANS, qui s'est montrée intéressée par les différentes actions mises en place par la FFC, et par les premiers retours d'expérience. La seule préconisation de l'agence concerne la vigilance à apporter sur la composition régionale des personnes qui étudient les dossiers, en privilégiant par exemple des formations collégiales, pour éviter que seuls les présidents de comités instruisent les demandes de subventions des clubs.

L'ANS a mis en place pour la campagne 2020 un outil de gestion (OSIRIS), qui permettra à la FFC de réduire le nombre de manipulations fastidieuses (transfert de dossiers, mise à jour de tableaux Excel, etc.). Cet outil, qui sera également déployé en région, permettra aux référents de bénéficier ainsi d'un soutien administratif. En vue du déploiement du dispositif OSIRIS, une journée de formation sera organisée le mardi 3 mars 2020 à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le Président souhaite qu'un courrier soit envoyé aux présidents des Comités régionaux, afin de mettre en relief le travail à effectuer sur OSIRIS, ainsi que les risques de conflits d'intérêts.

Cathy MONCASSIN-PRIME demande si ce sont les Comités régionaux qui vont dorénavant décider de l'ANS.

Cédric CHAUMOND répond par la négative. Il précise qu'en 2020, les Comités régionaux seront impliqués dans l'instruction des dossiers, mais que la commission décidera des montants attribués. La seule différence réside dans la mise en place de la plateforme en ligne OSIRIS, qui devrait faciliter les choses, bien que la Fédération récupère certaines charges administratives gérées auparavant par l'ANS.

Le Président indique que ce nouveau dispositif n'est pas anodin, puisqu'il permettra à l'ANS de voir comment la FFC travaille.

Cédric CHAUMOND ajoute que l'agence a mentionné l'absolue nécessité de contrôler les bilans fournis par toutes les structures subventionnées (clubs et Comités). En effet, des dossiers seront tirés au hasard, et s'il s'avère que les bilans ne sont pas conformes au projet initial, l'ANS demandera le remboursement des subventions, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

S'agissant du périmètre des subventions 2020, l'ANS a confirmé que l'enveloppe de la FFC serait identique à celle de 2019. À noter que la Nouvelle-Calédonie sort du dispositif pour être gérée par l'agence. Quant à la Corse, elle reste toujours exclue du dispositif par rapport à son organisation territoriale spécifique.

Par ailleurs, une enveloppe supplémentaire de 3,5 millions d'euros a été votée, dont une partie pourrait être attribuée à la FFC, à condition qu'elle soit destinée à augmenter la part de subventions versées aux clubs.

S'agissant de la part des subventions attribuées aux territoires ultra-marins, elle fera l'objet d'une enveloppe à part, et sera totalement dissociée des subventions de la métropole.

À la suite de la réunion du 3 décembre 2019, il a été préconisé d'augmenter de deux membres la composition de la Commission, en prévision de l'accroissement de la charge de travail, avec notamment un membre issu de la DTN. Cédric CHAUMOND annonce que la commission propose de nommer Thierry BEDOS.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

Cédric CHAUMOND fait savoir que la Commission propose le passage du statut de « membre invitée » à « membre permanente » de Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, DAF de la FFC.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

Cédric CHAUMOND indique que la commission propose également la nomination d'un membre supplémentaire issu des élus fédéraux.

Le Président précise que cette désignation doit faire l'objet d'une réflexion approfondie, et qu'elle sera validée en janvier 2020.

Cédric CHAUMOND annonce que la dernière préconisation de la Commission concerne la désignation de son président ou de sa présidente.

Le Président note qu'il est préférable que cette personne soit extérieure à la Fédération, tout en étant au fait des problématiques du cyclisme. Pour autant, cette fonction doit absolument être pourvue.

Cédric CHAUMOND fait savoir que la Commission propose au Bureau Exécutif une réflexion sur son statut. Pour rappel, le statut actuel de la commission fonctionne sur la base de l'article 31 des statuts et du règlement intérieur de la FFC. Mais, au vu de la nature de son activité, qui implique la gestion de subventions, il conviendrait de travailler sur une installation statutaire avec des prérogatives bien définies, et de réfléchir pour la prochaine mandature à l'institutionnalisation de cette Commission qui gère une enveloppe budgétaire importante.

Le Président approuve cette idée, et ajoute que la philosophie dans laquelle été créée la commission doit être totalement stabilisée, quelle que soit la gouvernance.

Cédric CHAUMOND présente pour avis le calendrier prévisionnel pour la campagne 2020 qui est joint dans la note faite à l'attention du Bureau Exécutif.

- ⇒ À partir de mi-décembre, envoi d'une note aux Présidents et/ou aux dirigeants (à valider) des Comités régionaux pour :
  - Expliquer le cadre et le déroulement de la campagne 2020.
  - Demander la nomination ou la confirmation du référent régional.
  - Préconiser un fonctionnement collégial dans l'instruction des dossiers des clubs et que le référent régional ne soit pas le Président du Comité.
- ⇒ En janvier 2020, envoi d'une note aux Présidents des Comités départementaux pour :
  - Expliquer le cadre et le déroulement de la campagne 2020.
  - Préciser les attentes et les critères d'évaluation des dossiers présentés par eux.
- ⇒ En février 2020, mise en ligne d'un guide d'accompagnement des clubs à la préparation d'une demande de subvention 2020 et de réalisation du bilan 2019.
- ⇒ Le 4 mars 2020, organisation d'une journée de formation des référents régionaux et assistants administratifs pour l'utilisation de l'outil de gestion de l'ANS (OSIRIS) et les procédures de la campagne 2020.
- ⇒ Le 9 mars 2020, ouverture de la campagne 2020 de dépôt des dossiers de demande de subvention et des bilans des subventions 2019.
- ⇒ Le 17 avril 2020, clôture de la campagne 2020 de dépôt des dossiers de demande de subvention.
- ⇒ Le 8 mai 2020, clôture du dépôt des bilans des subventions 2019, et analyse administrative et technique des dossiers de subvention des clubs par les référents régionaux.
- ⇒ Le 22 mai 2020, analyse administrative et technique des bilans des subventions 2019 des clubs par les référents régionaux, et analyse administrative et technique des dossiers de subvention des Comités départementaux et régionaux par la FFC.
- ⇒ Le 5 juin 2020, analyse administrative et technique des bilans des subventions 2019 des Comités départementaux et régionaux par la FFC.
- ⇒ Les 10 et 11 juin 2020, commission d'attribution des subventions 2020.
- ⇒ Fin juin 2020, engagement des notifications, des conventions et des subventions.

Yannick POUHEY suggère d'adopter un mode de communication à destination des clubs plus direct, afin d'éviter une déperdition de l'information.

Cédric CHAUMOND indique que l'information sera présente sur le site Internet, et qu'elle pourra être aussi communiquée oralement lors des AG et des différentes réunions.

D'autre part, il annonce s'être rendu avec Ludovic SYLVESTRE au salon des Maires de France pour la remise d'une enquête sur l'évolution des métiers de l'encadrement dans le cyclisme. Cette étude montre que l'emploi dans l'encadrement progresse, et qu'elle se diffuse dans les territoires urbains ainsi que dans les clubs. Le pôle Ressources propose d'organiser des temps de restitution des conclusions de cette étude auprès du Congrès fédéral, du Conseil Fédéral ou du Bureau Exécutif.

## **V. POINT FINANCIER**

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS explique que le bilan définitif au 31 octobre 2019 n'a pas été communiqué, car les impacts sur les stocks ne sont pas encore

comptabilisés. En effet, des problèmes subsistent avec CEGID dans les écritures comptables de l'inventaire. Les contrôles devraient être achevés vendredi 13 décembre 2019.

S'agissant des orientations, celles-ci se révèlent plutôt positives, malgré la comptabilisation des 300 000 euros de dépréciation de la créance du Comité d'Île-de-France, le décalage de la vente des locaux de Rosny (Impact résultat : - 200 000 euros), et la prise en compte des coûts des Championnats de France Piste. Ces résultats s'expliquent notamment par une bonne maîtrise de tous les coûts dans l'ensemble des services.

Le commissaire aux comptes sera présent à la FFC du lundi 16 au mercredi 18 décembre 2019 pour le contrôle des stocks, des données sociales et des immobilisations. Il reviendra en janvier 2020 pour finaliser les contrôles et pour le prochain Bureau Exécutif.

## **VI. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS**

### **1. CN Cyclo-cross**

Sylvain DUPLOYER présente les propositions pour l'année 2020/2021. La CN Cyclo-cross confirme l'organisation des 3 manches de Coupes de France sur 3 week-ends de la saison de Cyclo-cross, ce qui fera un total de 6 manches comptant dans le classement général. Le programme a été organisé afin de pouvoir tenir sur une journée. Le programme sportif est réorganisé afin d'apporter une cohérence selon les catégories d'âge.

La CN Cyclo-cross fait en outre part du calendrier des Coupes de France de l'automne 2020 :

- 3 et 4 octobre 2020 : 1<sup>re</sup> Coupe de France Cyclo-cross UCI Classe 2 à Vittel.
- 14 et 15 novembre 2020 : 2<sup>e</sup> Coupe de France Cyclo-cross UCI Classe 2 à Quelneuc.
- 12 et 13 décembre 2020 : 3<sup>e</sup> Coupe de France Cyclo-cross UCI Classe 2 à Liévin.
- 20 décembre 2020 : Championnats de France Masters de Cyclo-cross. Le lieu reste à préciser, mais le club de Rodez serait prêt à signer dans les jours qui viennent.
- 27 décembre 2020 : Championnats régionaux de Cyclo-cross.
- Coupe de France : Étant donné la mise en place du nouveau programme sportif sur 2 journées complètes de compétition, il est nécessaire que le Comité local d'organisation gère en direct le retrait des dossards tout au long du week-end, comme cela est effectué en VTT et BMX depuis plusieurs années. Le jury sera ainsi destiné intégralement à l'arbitrage des compétitions, mais il avait été convenu qu'un de ses membres devait être dégagé pour le staff.

Le Président signale que deux modifications sont à apporter au calendrier, concernant le membre du jury, et la date du championnat régional qui est à revoir.

Sylvain DUPLOYER explique que s'agissant du règlement de la Coupe de France Cyclo-cross 2021, la CN précise les conditions de participation à ce relais mixte lors des Championnats de France de Cyclo-cross à partir de la saison 2020-2021 :

- Les équipes seront de Comité régional, et elles seront composées d'une femme de moins de 18 ans et d'un homme de moins de 18 ans, ainsi que d'une femme de plus de 18 ans et d'un homme de plus de 18 ans.
- Le programme sportif aura lieu l'après-midi avec la reconnaissance du circuit de 14 h à 15 h 30. Les épreuves du relais se tiendront de 16 h à 16 h 30. Quant à la cérémonie protocolaire, elle se déroulera à 16 h 45 avec la remise des médailles, des maillots, et des bouquets. À 17 h aura lieu la réunion des directeurs sportifs.

S'agissant du règlement de la Coupe de France Cyclo-cross 2020-2021, la CN propose que chaque coureur Master puisse faire le choix de participer aux épreuves Masters et/ou Élites du samedi matin, du samedi après-midi et du dimanche après-midi, ce qui permettra un double ou un triple engagement pour la FFC, le Comité régional, et le Comité local d'organisation. À noter que les coureurs Masters demandant à participer aux épreuves Élite pourraient donc réaliser trois courses en deux jours. Or le règlement interdit la participation à deux courses dans la même journée.

Le Président souligne que cette règle doit être revue, car elle n'est plus d'actualité.

Sylvain DUPLOYER introduit un débat sur la sanction financière en cas d'engagement tardif sur les manches de Coupes de France de Cyclo-cross.

Un débat s'ensuit et la conclusion de ce débat est renvoyée au prochain BE.

## **2. CN BMX FREESTYLE**

Sylvain DUPLOYER annonce avoir reçu deux demandes pour l'organisation de la Coupe de France de BMX Freestyle. Il a rencontré avec Anne LE PAGE la société Hurricane, à qui ils ont fait part de leur souhait de diversifier les organisateurs.

Ils ont également rencontré les responsables du Palais Omnisports de Marseille, qui ont signé et renvoyé le cahier des charges en vue d'organiser une épreuve de Flat.

En outre, il y a des contacts avec Strasbourg qui est en cours d'affiliation, et qui organiserait une deuxième manche dans le cadre de leur compétition.

Par ailleurs, le club de Sérignan, situé près de Montpellier, organiserait une troisième manche également les 22 et 23 février 2020.

Si Hurricane prend en charge 2 ou 3 épreuves supplémentaires, cela ferait 6 Coupes de France. La CN BMX FREESTYLE est en attente de la réponse, pour décider ensuite des attributions notamment dans le cadre d'un nouveau partenariat.

Yannick POUEY demande à quelle date se termine le contrat d'exclusivité.

Anne LE PAGE répond qu'il s'agit d'un contrat par saison.

Sylvain DUPLOYER ajoute qu'il a été proposé à Hurricane d'organiser le championnat de France à l'occasion de la dernière manche de Coupe de France à Reims.

À l'issue des débats entre les membres du Bureau Exécutif, il est proposé d'attribuer la 1<sup>ère</sup> Manche 2020 de la Coupe de France BMX FREE STYLE PARK et FLATLAND à la ville de Marseille.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

Sylvain DUPLOYER annonce que dans l'optique de favoriser les clubs de BMX Freestyle affiliés à la FFC, et de contribuer à l'affiliation de nouveaux clubs et associations, la CN propose la création d'un Trophée des Clubs BMX Freestyle Park dès la saison 2020. Une proposition de règlement est jointe au document communiqué aux membres du Bureau Exécutif.

Yannick POUHEY demande si une dotation est prévue.

Anne LE PAGE répond qu'aucune dotation n'est prévue, et que les coureurs recevront un trophée.

Yannick POUHEY suggère que cette précision soit mentionnée dans le règlement.

Le Président soumet au vote la proposition consistant à créer un Trophée des Clubs BMX Freestyle Park.

*Cette proposition est adoptée à la majorité.*

### **3. CN VTT**

Éric JACOTÉ constate que le Championnat de France XC Relais souffre d'une désaffection importante des Comités régionaux. Il leur a été demandé s'ils souhaitent maintenir lesdits Championnats en l'état, ou s'ils préféreraient passer à une formule améliorée comprenant 6 équipes au départ. Les Comités régionaux ont proposé d'effectuer un test pour l'année 2020 avec le passage à 4 pilotes, dont 2 femmes au minimum inscrites. La CN VTT a répondu de manière favorable, et demande au Bureau Exécutif de valider cette proposition.

Le Président soumet au vote la proposition consistant à modifier la règle du nombre de pilotes, qui passe à 4 pilotes, dont 2 femmes, par équipe de Comité régional.

*Cette proposition est adoptée à la majorité.*

Éric JACOTÉ émet la proposition de faire évoluer la composition des équipes de Teams VTT pour la manche de Coupe de France VTT XC Relais pour la saison 2021. Cette évolution de la composition des équipes est envisagée afin de permettre l'équité entre les sexes et d'appuyer la formation des jeunes au sein des Teams.

Le Président soumet au vote la proposition consistant à créer à partir de 2021 une Coupe de France Relais Teams.

*Cette proposition est adoptée à la majorité.*

Éric JACOTÉ poursuit sa présentation, et aborde la question des quotas obligatoires existants dans tous les championnats de France de VTT. La CN propose de supprimer cette obligation, qui représente une contrainte pour les Comités régionaux, et de laisser les coureurs s'inscrire librement aux Championnats de France. Seuls les quotas

des Cadets Hommes, des Juniors Hommes (épreuves Élités UCI) et des Élités Hommes seraient conservés.

Yannick POUÉY demande si la suppression de ces quotas signifie qu'il est possible d'accéder aux Championnats de France sans participer à une Coupe de France.

Éric JACOTÉ répond par l'affirmative.

Le Président signale qu'en dehors des catégories pour lesquelles les quotas sont maintenus, la priorité est de remplir les autres catégories lors des compétitions.

Éric JACOTÉ observe que la question des quotas est en lien avec la question économique. Les coûts d'organisation étant élevés, et les subventions difficiles à trouver, une réduction du nombre de participants entraînerait la fin du modèle économique.

Le Président soumet au vote la suppression des quotas obligatoires des Championnats de France, excepté pour les catégories Cadets Hommes, Juniors Hommes et Élités Hommes.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

Éric JACOTÉ aborde le sujet de la tarification des épreuves de Mass VTT. La CN souhaiterait que les coûts d'organisation se rapprochent de ceux des épreuves cyclosporives. Actuellement, le décalage entre les disciplines est particulièrement important. Une réflexion sera donc menée en ce sens au sein de la CN VTT avec les services de la DAS, en association avec les Comités régionaux.

Il poursuit son intervention avec la proposition de la CN visant à instaurer un classement de mise en grille VTT XCO. En effet, le système actuel présente des limites très importantes du point de vue de l'équité sportive, ce qui peut susciter un sentiment d'injustice chez certains pilotes. De plus, la mise en grille actuelle ne tient pas compte des bons résultats aux Championnats de France. Pour pallier cette anomalie, la CN propose donc un classement de mise en grille, dont l'une des particularités est la prise en compte de l'ordre de départ de la première manche de la saison, mais seulement pour la deuxième manche. Les résultats en Coupes de France et au Championnat de France seront par ailleurs comptabilisés. Ce fonctionnement permettra à chaque pilote, à tout moment de la saison, de profiter d'un « Joker glissant », lui permettant de se repositionner, en cas de casse de son matériel par exemple, au même niveau que lors de la course précédente. Cette modification est importante pour les cadets et les juniors qui ne seront plus dans le viseur de la DTN si les coureurs partent à chaque course en fond de grille.

Le Président soumet au vote la proposition visant à l'instauration du classement de mise en grille pour le VTT XCO.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

S'agissant de la modification des catégories Masters, Eric JACOTE explique qu'il s'agit d'une mise en conformité réglementaire par rapport à l'UCI. La catégorie Masters 1 commencera donc avec la tranche d'âge de 35 à 39 ans.

Yannick POUHEY souligne que, bien que ladite modification soit obligatoire, elle devra être validée par le Conseil fédéral, car elle concerne les conditions de participation.

Jean-Michel RICHEFORT remarque que pour la Piste, les coureurs sont Masters à partir de 30 ans en France, et qu'en Championnat du monde, ils le sont à 35 ans.

Éric JACOTÉ indique que toutes les disciplines devront être harmonisées. Il poursuit sa présentation avec la proposition de la CN VTT visant à homogénéiser les règles protocolaires entre les sexes, afin de simplifier les règles qui sont différentes selon les catégories.

Le Président propose d'appliquer la règle générale pour les hommes (6 concurrents), et une règle d'exception pour les femmes et les Masters.

Éric JACOTÉ indique que ce point sera corrigé et présenté de nouveau lors du prochain Bureau Exécutif.

Il annonce que la CN VTT propose d'augmenter de 1 euro les tarifs d'inscription des épreuves de Coupes de France et aux Championnats de France XCO, au profit des organisations. Actuellement la somme reversée aux organisateurs est de 2 euros par inscrit. Cette augmentation de 1 euro des tarifs permettrait de passer à 3 euros par inscrit, et la somme totale reversée aux organisateurs serait de 4000 euros environ.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

Éric JACOTÉ fait part de la proposition de la CN VTT d'intégrer des minimes dans les effectifs des Teams VTT DHI, sans toutefois qu'ils puissent marquer des points pour leur Team. Cette mesure a notamment pour objectif de répondre aux exigences des cadres techniques, et ainsi de rapprocher le niveau des équipes françaises de celui des équipes qui « performant » à l'international. Il rappelle qu'en 2018, un test avait été réalisé avec les minimes 2, et en 2019, avec les minimes 1 et 2.

Le Président considère que cela répondrait à une demande insistante de la part des Teams. Il soumet au vote la proposition visant à l'intégration des minimes dans les effectifs des Teams VTT DHI.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

Éric JACOTÉ ajoute que la CN souhaite généraliser à toutes les catégories Trial la nouvelle réglementation mise en place par l'UCI en 2019. En effet, jusqu'à présent, l'arbitrage en Trial fonctionnait par comptage de pénalités. Le nouveau système permet de comptabiliser les points cumulés au fur et à mesure du passage des portes. Ce format est déjà appliqué pour les catégories Expert et Élite. La CN propose d'étendre ce format à l'ensemble des catégories ainsi qu'aux circuits régionaux à partir de 2020.

Le Président soumet au vote la proposition consistant à généraliser à toutes les catégories Trial la réglementation susmentionnée.

*Cette proposition est adoptée à la majorité.*

Dans un souci d'harmonisation et d'équité, Éric JACOTÉ fait savoir que la CN VTT propose de changer le nom de la catégorie « Femmes » en « Élités Femmes », et de la catégorie « Élités » en « Élités Hommes ».

*Cette proposition est adoptée à la majorité.*

Éric JACOTÉ propose une modification du format des Coupes de France, afin d'apporter un dynamisme supplémentaire aux épreuves. Cette modification passerait du format 3 tours de 5 zones pour tous les pilotes, à 2 tours de 5 zones, plus une finale à 6 pilotes sur 1 tour de 5 zones. Cette modification est suggérée pour les catégories Élités Hommes et Élités Femmes.

*Cette proposition est adoptée à la majorité.*

#### **4. CN Route**

Ludovic SYLVESTRE indique que les entretiens des 27 structures candidates au label N1 pour l'année 2020 se sont achevés le mardi 10 décembre 2019. Tous les éléments ont été transmis à la CACG, qui les étudiera dès le jeudi 12 décembre 2019. Une première phase de validation des labels aura lieu le lundi 16 décembre 2019, tandis que la seconde aura lieu lors du Bureau exécutif du 9 janvier 2020. Les échanges ont été particulièrement constructifs avec les clubs de N1.

La CN Route poursuit son travail sur la participation des coureurs pros aux Championnats de France professionnels. Une proposition sera faite dans le cadre du Bureau Exécutif du 9 janvier 2020.

S'agissant de la réglementation des structures départementales pour les clubs de division N, la CN Route propose la restauration du règlement qui avait été abrogé le 1<sup>er</sup> janvier 2016, au prétexte d'une redondance avec le règlement des structures interclubs.

Yannick POUHEY s'enquiert des différences avec la réglementation de l'interclub.

Ludovic SYLVESTRE explique que l'interclub est limité en nombre de clubs, tandis que la structure départementale est ouverte à l'ensemble des clubs du département. Il annonce qu'à la demande de Yannick POUHEY, le titre 10.1.2 de la réglementation sur les équipements a été modifié comme suit :

*La FFC n'est pas responsable des conséquences découlant du choix de l'équipement utilisé par les licenciés, ni de ses défauts ou de sa non-conformité. Les matériels utilisés devront répondre à toutes les normes pertinentes de qualité et de sécurité relatives à la conception des bicyclettes émises par ISO (telles que reprises à titre indicatif dans le Guide de Clarification publié sur le site Internet de l'UCI) ainsi que toutes autres normes applicables dans le pays de l'épreuve. Le licencié devra utiliser le matériel homologué et conforme aux normes de qualité et de sécurité tel que fourni par le fabricant, sans modification quelconque. Toute modification du matériel fourni se fera sous la seule et unique responsabilité du licencié, notamment en cas d'incident, et sera également de nature à entraîner des mesures disciplinaires en vertu des normes applicables en France.*

Ces modifications correspondent à la mise en conformité de la réglementation fédérale à la réglementation internationale.

S'agissant de l'article 10.2.13, il a été modifié comme suit :

*Le bec de selle doit se situer au minimum 5 cm en arrière de la verticale passant par l'axe du pédalier. Cette distance n'est pas applicable à la bicyclette du coureur qui participe à une épreuve de vitesse sur piste (200 mètres lancé, tour lancé, vitesse, vitesse par équipes, keirin, 500 mètres et kilomètre) sans que toutefois, le bec de selle ne dépasse la verticale passant par l'axe du pédalier.*

S'agissant de l'article 10.2.23, il a été modifié comme suit :

*Pour les courses contre-la-montre sur route et pour les courses de poursuite individuelle et par équipe et 500 mètres et kilomètre sur piste, un cintre supplémentaire fixe (formé de 2 prolongateurs avec des sections pour chaque main à tenir et deux repose-coudes) pourra être ajouté au système de guidage (voir schéma « STRUCTURE [1B] »). Si les deux prolongateurs sont jointifs par partie, la limite dimensionnelle de cette partie est alors portée à 1,5 fois la mesure selon l'axe horizontal soit un maximum de 6 cm.*

S'agissant de l'article 10.2.24 Ter, il a été modifié comme suit :

*Les bicyclettes peuvent être équipées d'un équipement technologique embarqué (comprenant, sans y être limité, des systèmes de télémétrie, transpondeurs, appareils GPS et caméras vidéo) ayant la capacité et pour objet de collecter ou transmettre des données, informations ou images à condition de remplir les critères suivants :*

*1.le système de fixation de l'équipement doit être conçu pour l'usage sur des bicyclettes et ne doit compromettre la certification d'aucun autre composant de la bicyclette ;*

*2.le système de fixation ne doit pas permettre la possibilité de démonter l'équipement durant la course ; l'équipement sera alors considéré comme non amovible ;*

*3.aucune donnée provenant d'un équipement technologique embarqué d'un coureur ne peut être transmise durant une course à une tierce personne. Tout usage d'un équipement technologique embarqué voulu par un coureur ou une équipe devra faire l'objet d'une approbation de l'UCI ou d'un organisateur, avec le consentement de l'UCI. Les demandes d'autorisation seront examinées, entre autres, sur la base de critères d'accès équitable à l'équipement, d'équité et d'intégrité sportive, et devront également satisfaire aux exigences de l'article 1.3.006.*

*La FFC ne pourra être tenue responsable d'aucune conséquence dérivant de l'installation et de l'utilisation d'un équipement technologique embarqué par des licenciés, ni des défauts dont elle pourrait receler ou de sa non-conformité.*

*Par souci de clarté, le point 2 ci-dessus ne s'applique pas aux ordinateurs/systèmes d'information des coureurs.*

S'agissant de l'article 10.3.32, il a été modifié comme suit :

*Les équipements vestimentaires ne doivent pas modifier la morphologie du coureur et tout élément ou dispositif non essentiels, dont la finalité ne serait pas exclusivement celle d'un élément de protection, est interdit. Cette disposition s'applique également en lien avec toute matière ou substance appliquée sur la peau ou les vêtements et qui ne serait pas un vêtement en soi. La modification de l'état de surface des équipements vestimentaires est autorisée, mais ne peut être générée autrement que par le maillage, tissage ou l'assemblage des tissus. La modification de l'état de surface (le grain) doit être limitée à une différence de hauteur de 1 mm au maximum.*

*La mesure doit être faite sans pression ni traction exercée sur l'équipement. Tout équipement vestimentaire doit garder la texture d'origine du textile et ne peut être adapté en vue d'y intégrer des contraintes de forme. Par conséquent, lorsqu'un équipement vestimentaire n'est pas porté, celui-ci ne peut en aucun cas contenir des éléments autoportants ou parties rigides.*

*Les chaussettes et les couvre-chaussures utilisés en compétition ne doivent pas dépasser la hauteur définie par la moitié de la distance entre le milieu de la malléole externe et le milieu de la tête du péroné.*

Éric MEINADIER précise que certains coureurs souffrent d'insuffisances veineuses. Ils ont par conséquent besoin de porter des chaussettes de contention qui arrivent au-delà des recommandations de l'UCI. Actuellement, il n'a pas de solution pour ces coureurs.

Ludovic SYLVESTRE fait part de la question qui lui a été posée lors de l'AG du Comité départemental du Morbihan : « *Les participants souhaiteraient savoir si la Fédération envisage de travailler les délais d'éliminations pour les contres-la-montre individuels pour les épreuves juniors à la suite de la limitation des braquets pour les juniors. En effet, avec des braquets limités, la différence sera accentuée entre les coureurs juniors, entraînant des conséquences sur les délais d'élimination.* »

Ludovic SYLVESTRE indique qu'il travaillera avec la DTN sur ce sujet pour le mois de janvier 2020.

## **5. CN Jeunesse**

Cathy MONCASSIN-PRIME donne lecture du règlement du TFJC 2020 :

*Seront retenus pour participer au Trophée de France des Jeunes Cyclistes :*

- *4 clubs labellisés « École Française de Cyclisme » par Comité régional de métropole.*
- *+ 1 club sur le quota supplémentaire sera accordé pour les Comités régionaux qui ont plus de 20 clubs labellisés au 31 décembre de l'année N-1.*
- *3 équipes pour les régions d'Outre-Mer.*

- 1 équipe appelée « entente » par Comité régional, composée de coureurs de clubs différents, labellisés ou non, mais composés de coureurs n'étant pas représentés dans les clubs sélectionnés.

*La sélection des clubs incombe aux Comités régionaux.*

*Dans le cas où les quotas de clubs dans les Comités régionaux ne sont pas atteints, les places seront proposées aux Comités régionaux en fonction du nombre de clubs labellisés au 31 décembre de l'année N-1.*

Le Président suggère de ne pas distinguer les clubs d'Outre-Mer, dans la mesure où ils sont également labellisés. Il faut donc les intégrer dans les quatre clubs labellisés. Il ajoute que dans une volonté de favoriser la participation des clubs d'Outre-Mer non labellisés, il conviendrait d'ajouter la mention suivante : « une équipe appelée "entente" Outre-Mer, qui n'aurait pas de club, ou qui le souhaiterait ».

Cathy MONCASSIN-PRIME prend note de l'ajout de deux mentions dans le paragraphe de la composition : « Le quota des féminines n'est pas limité » et « Le maillot porté est celui du club. Pour les équipes appelées "entente", un maillot spécifique pourra être porté pour l'ensemble des épreuves, sinon le maillot de club d'appartenance de chaque coureur ».

S'agissant du paragraphe sur l'encadrement, la précision « 3 encadrants minimum » a été ajoutée, tandis que l'indication « Un chèque de caution de 500 € devra être envoyé au Comité local d'organisation afin de garantir son engagement, il pourra être encaissé en cas de désistement du club » a été ajoutée dans le paragraphe préinscription.

Les éléments suivants viennent compléter le paragraphe des épreuves :

*La totalité des coureurs de chaque équipe doit participer à l'ensemble des épreuves, hormis le parcours de méca-jeux où seuls 8 coureurs participeront à savoir les 2 féminines et l'ensemble des garçons.*

- *Un rallye comportant une épreuve de CLM par équipe, une montée chronométrée et une épreuve combinée mécanique et habileté.*
- *Une épreuve de cyclo-cross.*
- *Une épreuve sur route.*

S'agissant des épreuves de Cyclo-cross, la mention suivante a été ajoutée :

*Il y aura 2 séries organisées par catégorie d'âge :*

- *1<sup>re</sup> série : Dossards pairs.*
- *2<sup>e</sup> série : Dossards impairs.*

Ladite mention permet de faire les qualifications le matin, et les finales le soir.

Par ailleurs, le VTT est autorisé, afin de permettre aux enfants non équipés de vélo cyclo-cross de participer aux épreuves.

S'agissant des épreuves sur Route, elles seront composées d'une finale et d'une petite finale, à laquelle participeront les enfants de la deuxième partie du peloton. Ils pourront ainsi faire une course à leur niveau.

La principale nouveauté réside dans l'attribution des récompenses, avec la mise en place de « Rayons » Or, Argent ou Bronze aux clubs sur chaque épreuve, qui seront décernés en fonction de la place du coureur et en fonction d'un pourcentage de l'effectif total par catégorie d'âge :

- 20 % de l'effectif : Rayon Or.

- 40 % de l'effectif : Rayon Argent.
- 40 % de l'effectif : Rayon Bronze.

En fonction du total accumulé par le coureur, l'équipe est récompensée par une Roue d'Or, une Roue d'Argent ou une Roue de Bronze.

Le Président en déduit qu'il existe un classement des clubs, ce qui représente un point important, puisqu'ils auront ainsi leur rang.

Cathy MONCASSIN-PRIME complète sa présentation en donnant un exemple :  
Si l'épreuve de la montée chronométrée comprend un effectif de 130 pupilles, la répartition se fera comme suit :

- 20 % de l'effectif : Rayon Or, soit les places de 1 à 26.
- 40 % de l'effectif : Rayon Argent, soit les places de 27 à 78.
- 40 % de l'effectif : Rayon Bronze, soit les places de 79 à 130.

Par ailleurs, en cas d'égalité, le classement par équipe sur l'épreuve du contre-la-montre par équipe sera prépondérant.

Yannick POUHEY remarque que l'épreuve contre-la-montre pouvant se courir à 6, il est gênant que ce résultat soit alors prépondérant, car cela n'est plus équitable.

Le Président abonde dans ce sens, et ajoute qu'il convient de modifier la règle de départage.

Yannick POUHEY précise qu'il est nécessaire de trouver une autre épreuve.

Marie-Françoise POTEREAU fait remarquer que le travail effectué, tant par la CN Jeunesse, que par la DAS pour la préparation de ce nouveau règlement est considérable, bien que des ajustements devront certainement être apportés. Elle souhaite que l'adhésion des Comités régionaux soit complète. Pour ce faire, la Commission va intégrer les référents nationaux dans une équipe technique d'organisation, afin qu'ils puissent faire le lien avec les Comités, avec lesquels une réunion est prévue le 1<sup>er</sup> février 2020.

Elle ajoute que la CN Jeunesse a également travaillé sur la question des arbitres qu'elle prendra en charge, et qui seront dorénavant impliqués dans l'organisation des épreuves.

Sylvain DUPLOYER demande quel sera le modèle économique pour la prise en charge des référents nationaux et des arbitres.

Cathy MONCASSIN-PRIME indique que les arbitres seront pris en charge par les Comités régionaux, chacun devant s'occuper d'un garçon et une fille.

Le Président explique que le cahier des charges a été doublé, et le principe consiste à vendre une fête de la jeunesse incluant la famille et les parents, dans l'optique d'un retour sur investissement qui soit plus fort pour la collectivité.

Marie-Françoise POTEREAU indique qu'en outre la CN travaille sur un projet de village d'animation.

Cathy MONCASSIN-PRIME ajoute que la CN Jeunesse souhaite que la CNCA désigne un référent pour le TFJC 2020, dont la principale mission sera de gérer les 24 jeunes arbitres nécessaires au bon déroulement des compétitions. Ce référent serait pris en charge par la CNCA (hébergement, restauration, vacances et frais de déplacement).

Le Président précise que le modèle financier global du TFJC devra être étudié ultérieurement. De plus, certains paramètres devront être travaillés avec les partenaires.

Cathy MONCASSIN-PRIME annonce qu'une trentaine de clubs ont été labellisés, et qu'une seconde vague de labellisations est prévue pour fin décembre 2019. Pour rappel, il est obligatoire que le club soit labellisé pour participer au TFJC.

Elle aborde ensuite le sujet de la Coupe de France des Cadets et annonce que, s'agissant des responsables interrégionaux zone Nord, un appel à candidatures a été lancé le 22 octobre 2019 afin de renouveler le binôme des responsables interrégionaux de la Zone Nord. Celui-ci prendra fin le 15 décembre 2019, quand la Commission désignera le responsable « dirigeant bénévole ». La Commission demande que la Direction Technique Nationale désigne le responsable « technique » de cette zone, afin de pouvoir prendre le relais sur le binôme ayant cessé cette mission.

Marie-Françoise POTEREAU suggère d'ouvrir un débat sur les interrégions Cadets, car la Fédération requiert la présence d'un cadre technique référent ainsi que d'un élu. Or, cela n'intéresse que très peu de personnes. Elle s'interroge donc sur les modalités de ce dispositif.

Yannick POUEY entend cette interrogation. Pour autant, il ne s'interroge pas sur le concept sportif, car les Cadets et les Minimes Cadettes restent la priorité. Par ailleurs, cela constitue la seule principale mission sportive fléchée pour les Comités départementaux.

Ludovic SYLVESTRE ajoute que la FFC accorde un label Coupe de France qui n'est pas toujours convenablement géré selon les régions. Il se demande si la gestion des labels ne devrait pas être reprise par la Fédération. Quoi qu'il en soit, une meilleure visibilité est essentielle sur les référents interrégions, ainsi que sur les épreuves des labels Coupes de France qui doivent être affichées sur le site Internet afin de mieux organiser le calendrier des Comités régionaux.

Marie-Françoise POTEREAU suggère qu'un réel pilotage coordonne le dispositif.

Christophe MANIN se demande comment serait imaginée la collégialité entre les régions.

Yannick POUEY fait part de son expérience, et explique que deux réunions annuelles avaient lieu dans son interrégion, pour évoquer les sujets de toutes les disciplines, avec une feuille de route obligatoire pour interrégions Cadets.

Le Président propose de réfléchir aux diverses solutions qui pourront être proposées aux Comités et à la DTN, car les dysfonctionnements sont trop importants dans certaines interrégions.

Cathy MONCASSIN-PRIME poursuit sa présentation et fait savoir que la CN propose de flécher une enveloppe budgétaire du mécénat ASO vers les Comités régionaux pour permettre une structuration de la gestion des zones interrégionales. La création de ce budget de fonctionnement destiné aux responsables interrégionaux servirait en partie à financer leurs déplacements et reconnaissances techniques sur les épreuves de la Coupe de France Cadets des Départements et de la Coupe de France Minimes-Cadettes. La commission propose d'allouer 1 000 euros à chacune des 5 zones interrégionales.

Le Président valide ce principe, mais juge que la somme allouée ne peut être complètement figée, car les régions n'ont pas le même nombre d'interrégions. Il est donc nécessaire de laisser une certaine souplesse.

Cathy MONCASSIN-PRIME poursuit avec le règlement de la Coupe de France Cadets des départements pour l'année 2020. Elle annonce que la CN propose que les équipes départementales soient constituées de 3 à 5 coureurs Cadets au maximum sur les manches interrégionales et la finale nationale Route. À la suite de quelques réclamations de la part de Comités régionaux et départementaux, la CN propose de revoir le nombre d'équipes qualifiées d'office à la finale nationale sur route à l'issue de l'ensemble des manches interrégionales. À ce jour, les 5 premiers Comités départementaux de chaque zone interrégionale sont qualifiés d'office, mais ce nombre ne prend pas en compte le nombre de départements participant par zone. Elle mentionne le tableau joint à la note communiquée au Bureau Exécutif, qui propose un total de 29 équipes départementales, à raison de 5 coureurs maximum, ce qui potentiellement aboutirait à un peloton de 145 coureurs au lieu de 25 équipes de 6 coureurs soit 150 coureurs actuellement.

Après un large débat, le Président demande si le Bureau Exécutif valide la proposition de 28 équipes composées de 6 coureurs.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

## **6. CN Cyclisme Pour Tous**

Jean-Michel RICHEFORT présente aux membres du Bureau Exécutif le *Guide de l'organisateur de Cyclosportive*. C'est un document de référence à l'attention des structures fédérales et des organisateurs. Il prend en compte les différents paramètres et spécificités d'une épreuve de Mass, et incite au respect des principes du développement durable (social, environnemental et économique).

Il remercie Anne LE PAGE, Yannick POUHEY et Christophe LAVERGNE qui ont relu et amendé ce guide, qui sera évolutif en fonction du contexte et de la réglementation.

La CN a jugé pertinent de mettre à la disposition de tous un tel document qui n'existait pas auparavant.

Le Président remercie Jean-Michel RICHEFORT pour le travail effectué, qui sera d'une aide précieuse pour les organisateurs.

## VII. CONGRÈS FÉDÉRAL

Yannick POUHEY précise que l'ordre du jour du prochain Congrès fédéral sera fixé lors du prochain Bureau Exécutif. Il sera ensuite présenté au Conseil fédéral pour validation.

Christophe LAVERGNE présente la première résolution, qui concerne une modification statutaire et réglementaire en lien avec l'Institut National de Formation, afin de répondre à la loi du 5 septembre 2018 sur l'apprentissage. Ainsi, l'INF pourra être agréé en tant que CFA. Par ailleurs, ses missions seront complétées dans le règlement intérieur. La délibération pour la modification statutaire aura lieu à l'Assemblée générale extraordinaire, tandis que la délibération pour la modification réglementaire aura lieu à l'Assemblée générale ordinaire.

Il aborde par la suite le sujet de l'élection des élus du Bureau Exécutif le 11 mars 2017, et annonce qu'une résolution est entrée en application, mentionnant que les mandats électifs des fédérations olympiques doivent se terminer le 31 décembre de l'année des JO. Dès lors, une délibération pour acter la réduction desdits mandats sera présentée en Assemblée générale ordinaire.

La dernière délibération qui sera présentée à l'Assemblée générale extraordinaire est en lien avec l'objet de la Fédération, notamment l'article 1<sup>er</sup> mentionnant les disciplines ouvertes par la FFC, eu égard aux nouvelles disciplines qui apparaissent. Il est proposé d'intégrer le Fixie, le Gravel, l'e-cycling, ainsi que le cyclisme sous toutes ses formes avec assistance électrique.

Ces résolutions de modifications statutaires devront être proposées également au Conseil fédéral.

Yannick POUHEY ajoute que l'organisation du Congrès fédéral progresse. Il évoque les ateliers du Conseil fédéral, et s'enquiert de leur contenu ainsi que des animateurs.

À l'issue d'échanges en séance, les ateliers sont répartis comme suit :

- L'atelier TFJC nouvelle formule sera animé par Cathy MONCASSIN-PRIME et Marie-Françoise POTEREAU.
- L'atelier Sport santé sera animé par Éric MEINADIER et Jean-Michel RICHEFORT.
- L'atelier Paris 2024 et les Territoires sera animé par Marie-Françoise POTEREAU et Cédric CHAUMOND, avec la présence du COJO.
- L'atelier sur le contre-la-montre est animé par Julien THOLLET, Jo BURDIN et Denis REPÉRANT.

S'agissant des Assises des Comités départementaux, le programme validé est le suivant :

Pour le matin :

- Ouverture par le Président.
- Analyse de la baisse des licences (Yannick POUHEY et Ludovic SYLVESTRE).
- Projet réforme licence (Le Président et Didier MARCHAND).

- Temps d'échange.

Pour l'après-midi :

- Territorialité (Gilles DA COSTA).
- Temps d'échange.

Le Président suggère que Fabien RAFFOUX soit présent à l'un des temps d'échange afin de répondre aux questions sur la dématérialisation de la prise de la licence.

Yannick POUEY propose de travailler à la rédaction d'un texte invitant les Présidents des comités départementaux à faire remonter les sujets qu'ils souhaitent aborder durant les temps d'échange.

## VIII. REVUE DE PROJETS

### 1. Point sur la dématérialisation des notes de frais

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS projette une vidéo qui explique l'intérêt du dispositif de dématérialisation. Elle indique que de nombreux prestataires ont été consultés, dont trois ont été sélectionnés pour réaliser un devis en fonction du cahier des charges particulièrement lourd de la FFC, lié à son processus de validation : Notilus, Captio et Expensya.

La société Captio a été retenue, car elle répond parfaitement au cahier des charges. Elle a accepté de réaliser un effort notable sur ses tarifs afin qu'ils soient plus concurrentiels. Par ailleurs, elle a su anticiper le développement du dispositif en prévoyant un nombre de journées important.

Pour rappel, la comptabilité traite 3000 notes de frais par an. Pour ce volume, Captio facture 3,20 € le traitement de la note de frais. Au-delà de 3000 notes, la note de frais supplémentaire sera facturée 3,50 €. D'autre part, la société offre deux trimestres pour la première année.

Le rétroplanning de la mise en place de la dématérialisation est le suivant :

- Mai 2019, rédaction du cahier des charges.
- Novembre 2019, validation du cahier des charges.
- Décembre 2019, validation du projet par le Bureau Exécutif.
- À partir du 15 janvier 2020, conception, développement et validation de la solution, ainsi que préparation au déploiement de l'outil.

Après diverses questions demandant des précisions, le Président soumet au vote la validation du projet de dématérialisation des notes de frais avec la société Captio.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

Yannick POUEY rappelle que les photocopies des justificatifs sont refusées. Il demande si, désormais, elles peuvent être acceptées.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS répond par la négative. Dans le cadre de la dématérialisation, les photos des justificatifs sont acceptées, car elles seront certifiées par l'outil qui validera leur valeur probante. Le système acheté a une valeur juridique, que n'ont pas les photocopies.

### 2. Partenariat DirectVélo

Ludovic SYLVESTRE évoque le partenariat entre la FFC et DirectVélo, qui fait suite à la réforme du classement par points, et qui aura pour nom « Classement FFC DirectVélo » à partir du mois de mars 2020.

Un travail est effectué sur ledit classement, mais aussi sur les échanges de photos entre le photographe de la Fédération et celui de DirectVélo, afin de couvrir l'ensemble des épreuves sur tout le territoire. En fin d'année 2020, un bilan sera effectué sur le nombre de photos échangées, et une régulation financière sera établie si besoin.

DirectVélo a également proposé à la FFC la réalisation de prestations vidéo sur certaines épreuves, si elle le souhaite.

D'autre part, une soirée commune pourrait être organisée en 2020, afin de valoriser les vainqueurs hommes et femmes des Coupes de France.

À noter que ce partenariat vaut également pour les Championnats de France Cyclo-cross et Route, puisque DirectVélo valorise sur son site Internet les Championnats nationaux, en échange d'un stand sur place. Ce partenariat est signé pour trois ans, et court donc jusqu'au 31 décembre 2022.

S'agissant du classement FFC DirectVélo, il concernera les hommes et les femmes de plus de 19 ans, et prendra la forme d'un classement roulant à partir du lundi 2 mars 2020, qui sera mis en ligne sur le site Internet de DirectVélo.

La Fédération participe financièrement au développement de ce partenariat, DirectVélo fournissant un système « clé en main ».

Yannick POUHEY s'enquiert des épreuves concernées par ce nouveau classement.

Ludovic SYLVESTRE indique que le classement intègre toutes les épreuves en France dans lesquelles se trouvent des premières catégories au départ. Le classement roulant démarre à partir de mi-février. Cela signifie que les résultats de 2019 seront remplacés par les résultats 2020. Les 800 premiers Français seront extraits tous les lundis, et affectés en première catégorie au mois de septembre 2021. D'autre part, il sera aussi nécessaire d'aider les Comités régionaux à classer les autres coureurs sur la saison 2021.

Anne LE PAGE s'enquiert du début de la date du partenariat.

Ludovic SYLVESTRE répond que le partenariat commence au mois de janvier 2020.

Le Président informe qu'il a transmis aux membres du Bureau Exécutif un document sur la formalisation du plan vélo de la FFC, à destination des collectivités territoriales. Ledit document sera également transmis par courriel.

## **IX. ÉPREUVES OFFICIELLES**

Anne LE PAGE présente la liste des épreuves à attribuer :

➤ 2020

### **CYCLISME POUR TOUS – MASTERSERIES**

Granité Mont Lozère — 31 mai 2020 Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Boucles du Haut-Béarn — 31 mai 2020 Nouvelle-Aquitaine.

Le Défi 47 – La Cyclo sportive du Lot-et-Garonne — 19 avril 2020 Nouvelle-Aquitaine.

La Cyclo de l'Intérieur — 6 juin 2020 Île-de-France.

### **VTT**

Coupe de France VTT SKF — 8 au 10 mai 2020 Lons-le-Saunier — Bourgogne Franche-Comté.

### **VTT**

Coupe de France VTT SKF — 5 au 7 juin 2020 Ussel — Nouvelle-Aquitaine.

**VTT**

Coupe de France VTT SKF — 4 et 5 juillet 2020 Valberg — Région Sud Provence — Alpes Côte d'Azur.

**ROUTE**

Championnats de France Masters Route — 24 au 26 juillet 2020 Lignac — Centre Val de Loire.

**VTT**

Coupe de France VTT SKF TRIAL — 8 et 9 août 2020 Montgenèvre — Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**VTT**

Coupe de France VTT SKF — 17 au 19 avril 2020 Levens — Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**CYCLISME POUR TOUS**

TROPHÉE LABEL D'OR – LES BOSSES DE PROVENCE — 27 septembre 2020 — Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**VTT**

Coupe de France VTT SKF TRIAL — 12 et 13 septembre 2020 Belfort — Bourgogne Franche-Comté.

**CYCLISME POUR TOUS**

TROPHÉE LABEL D'OR – LA LOUIS PASTEUR — 23 août 2020 Bourgogne Franche Comté.

**VTT**

CHAMPIONNATS DE FRANCE XC MARATHON ÉLITE ET MASTERS – 4 juillet 2020 Megève-Combloux — Auvergne-Rhône-Alpes.

**VTT**

Coupe de France VTT SKF TRIAL — 27 et 28 juin 2020 LIFFRE — Bretagne.

**CYCLISME POUR TOUS**

TROPHÉE LABEL D'OR – L'ARIEGEOISE — 27 juin 2020 Occitanie.

**CYCLISME POUR TOUS**

TROPHÉE LABEL D'OR – LA PYRENEENNE — 12 juillet 2020 Occitanie.

**CYCLISME POUR TOUS**

TROPHÉE LABEL D'OR – L'HERAULTAISE CYCLOSPORTIVE ROGER PINGEON — 5 avril 2020 Occitanie.

**CYCLISME POUR TOUS**

TROPHÉE LABEL D'OR – LEPAPE MARMOTTE GRANFONDO ALPES — 5 juillet 2020 Auvergne-Rhône-Alpes.

**CYCLISME POUR TOUS**

TROPHÉE LABEL D'OR – LA PERIGORDINE — 14 juin 2020 Nouvelle-Aquitaine.

➤ 2021

## **CYCLO-CROSS**

Coupe du Monde 2020-2021 Besançon — Bourgogne Franche Comté.

*Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.*

Yannick POUHEY remarque que seules quatre Masters Series ont été attribuées sur un objectif de six.

Anne LE PAGE réalise un point sur les Masters Series : une Master Serie a été signée, quatre se trouvent toujours en attente de validation au sein des Comités, et une est en cours de discussion, ce qui fait un total de six.

Concernant le Trophée Label d'Or, sept épreuves ont été signées, trois se trouvent également dans les Comités en attente de validation, et trois autres sont en cours de discussion.

Yannick POUHEY demande si des contacts ont été pris au sujet de la Périgordine.

Anne LE PAGE répond que l'organisateur est informé de la volonté de la Fédération de travailler sur une convention tripartite avec l'UEC.

### **X. QUESTIONS DIVERSES**

*Aucune question diverse n'est soulevée en séance.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 38.**

**La prochaine réunion est prévue le jeudi 9 janvier 2020 à 8 h 30 au siège fédéral.**

Le Président

Le Secrétaire général

**Michel CALLOT**

**Yannick POUHEY**